

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 février 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc VAN ACKER, Maire.

PRESENTS : Mesdames Martine OPERON, Anick CAZIER, Brigitte Olivier, Aurélie VERLEYE, Messieurs Jean TILLIER, Benoît JOLY, Thibaut QUENTIN, Jérôme PARIZE, Camille KASTELYN, Bernard LE CONTE.

ABSENT EXCUSE :

ABSENT NON EXCUSE :

Madame Aurélie VERLEYE est élue secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Lecture est faite du compte rendu de la séance précédente.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur participation et leur engagement lors de la cérémonie des vœux 2026. Monsieur le Maire indique que la délibération votée lors du dernier conseil municipal en date du 20 novembre concernant la modification du contrat de l'agent communal est caduque. En effet, l'agent a refusé le changement de répartition d'horaires.

Le Conseil municipal passe à l'Ordre du jour.

CALCUL TROP PERCU

Lors du conseil municipal du 23 septembre 2025, l'ensemble du conseil municipal avait délibéré en faveur d'une demande de remboursement de trop perçu. Pour rappel, un agent communal ne réalise pas l'entièreté des heures notifiées sur son contrat. À la suite de cette délibération, le Centre de Gestion de l'Oise avait demandé à la commune d'attendre avant de lancer la procédure. Aujourd'hui, la commune a le feu vert du Centre de Gestion. Celui-ci a refait le calcul du trop perçu sur 2 ans. Il s'élève à 4281,52 €. La délibération pour la demande de recouvrement du trop perçu est votée à l'unanimité POUR.

TOURS DE GARDE

Les élections municipales auront lieu le dimanche 15 et 22 mars prochain. La tenue du bureau de vote est établi comme suit :

8h-10h30 : Jérôme Parize / Marc Van Acker /Camille Kastelyn

10h30 – 13h : Martine Opéron / Anne-Laure Perin / Sylvie Catteaux

13h-15h30 : Benoit Joly / Bernard Le Conte / Anick Cazier

15h30 – 18h : Jean Tillier / Thibaut Quentin / Aurélie Verleye

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 février 2026

DELIBERATIONS ADMINISTRATIVES

Délibération pour modification de l'objet social de la DTO votée à l'unanimité POUR.

Délibération pour modification des statuts du SE60 votée à l'unanimité POUR.

Délibération portant sur des précisions sur la modification des statuts de la CCOP concernant la compétence petite enfance votée à l'unanimité POUR.

Compte tenu des procédures en cours et des plaintes déposées, Monsieur le Maire s'est rapproché d'une avocate spécialisée en droit des collectivités afin d'obtenir une assistance technique et juridique au cours de ces procédures. Il présente au conseil municipal une proposition de contrat qui garantit une assistance pour les deux plaintes déposées en 2025 et la mise en place d'une procédure sur intérêts civils pour obtenir le recouvrement du préjudice lors du jugement de la plainte déposée en 2024 (environ 2800 €). Les honoraires s'élèvent à 200 €/h et 90 €/h pour les frais de déplacement. La délibération pour la signature d'un contrat avec cette avocate est votée à l'unanimité POUR.

De plus, une délibération pour demander le recouvrement des factures liées à la première plainte est votée à l'unanimité POUR.

Le chemin nommé "Sente des Marais" à Vendeuil nécessite une mise à jour administrative. En 1981, une partie du chemin appartenait aux propriétaires riverains. Or, à cette époque, ces parcelles de terrain ont été cédées à la commune pour le franc symbolique mais pas enregistrées aux domaines. Une délibération pour autoriser le maire à faire les démarches est votée à l'unanimité POUR.

QUESTIONS DIVERSES

Anick CAZIER demande qu'elle est la situation financière de la commune maintenant que l'année est écoulée. Mr le maire dit qu'il est trop tôt pour étudier le budget 2026 n'ayant pas encore tous les éléments, néanmoins il donne quelques chiffres pour informer les conseillers sur le résultat des efforts consentis par tout le monde sur l'année 2025.

La situation au 01/01/25 présentait un déficit de 5800€ auquel il faut rajouter un peu plus 60000€ de factures impayées ainsi qu'une ligne de trésorerie de 50000€.

Au 31/12/25, le déficit s'élève à 11000€ et il reste 25000€ de factures impayées, la ligne de trésorerie a été ramenée à 35000,00€.

Anick CAZIER demande, afin de préparer la réunion de SIRS à venir, si la commune a des factures impayées vis à vis du Syndicat Scolaire. Monsieur Le maire indique que la situation est régularisée. Il restera la participation 2026 à payer.

Anick CAZIER demande où en est la rénovation du calvaire DESACHY. Monsieur le Maire indique que celle-ci devrait avoir lieu prochainement.

Camille KASTELYN indique que deux arbres présents sur un bois appartenant à la commune et

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 26 février 2026

jouxtant une de ses pâtures sont tombés dans son terrain. Il demande le rachat de ces deux arbres et évalue la quantité de bois à quelques stères. Il est décidé à l'unanimité de faire don de ces deux arbres à Camille KASTELYN, celui-ci ne se faisant pas payer depuis de nombreux mois pour le fauchage et l'entretien des chemins.

Bernard LE CONTE indique qu'il faudra au retour des beaux jours combler les chemins avec la grave et gravillons présents près du musée.

N'ayant plus de questions, la séance est levée à 20h05.

La secrétaire,

Le Maire.